



DIRECTION GENERALE DU CONTROLE FINANCIER

« Contrôle Financier pour le développement »

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DU CONTROLE FINANCIER

Année 2022



« Contrôle Financier pour le développement »

DIRECTION GENERALE DU CONTROLE FINANCIER
www.mef.gov.mg/dgcf

Immeuble FJKM - Loharanontsoa II Faravohitra
Rue Joël RAKOTOMALALA
BP 260 – 101 ANTANANARIVO
Téléphone : 034 41 514 34
Adresse électronique : spdg@dgcf.mg

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1- CONTEXTE	5
2- MISSIONS ET ATTRIBUTIONS	5
3- DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME EN 2016 AU PLAN STRATEGIQUE EN 2020	5
TITRE I : PLAN STRATEGIQUE.....	7
1- VOLET 1 : CONTRÔLE A PRIORI.....	7
2- VOLET 2 : CONTRÔLE A POSTERIORI	7
3- VOLET 3 : FORMATION	7
4- VOLET 4 : CONDITION DE TRAVAIL.....	7
5- VOLET 5 : PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER.....	8
6- VOLET 6 : OUTILS DE TRAVAIL.....	8
TITRE II : PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE 2022.....	9
1- ALLEGEMENT DU CONTROLE A PRIORI	9
ACTION 11 : Le contrôle a priori des actes administratifs à incidence financière relatifs à la GRH.	9
ACTION 12 : Le contrôle a priori des actes à incidence financière des EPN	9
ACTION 13: Le contrôle a priori des actes administratifs à incidence financière relatifs aux marchés publics.	9
ACTION 14: Le contrôle a priori des engagements financiers.	9
ACTION 15: Le contrôle a priori des documents budgétaires et actes a incidences financières relatifs aux CTD	10
2- RENFORCEMENT DU CONTROLE A POSTERIORI	10
ACTION 21 : Le taux de couverture des contrôles de matérialité.....	10
ACTION 22 : La priorité à la production de rapports CAP de qualité	10
ACTION 23: La sauvegarde de l'intégrité de l'Etat à travers les saisines des juridictions répressives.....	11
3- CAPITAL HUMAIN : RESSOURCES A VALORISER.....	11
ACTION 31 : Le renforcement de la capacité du personnel de la DGCF.....	11
ACTION 32 : Le renforcement de la capacité des acteurs budgétaires.....	12
4- AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	12
ACTION 41 : Le redéploiement du personnel	12
ACTION 42 : La mise à disposition de locaux et de bureaux adéquats.....	12
ACTION 43 : Le renforcement des moyens matériels et autres	12

5-	DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS.....	13
	ACTION 51 : Le renforcement de la coopération avec les entités externes	13
	ACTION 52 : Le développement de la collaboration avec des entités et organes internationaux	14
	ACTION 53 : L'activité de suivi-évaluation.....	15
6-	MARCHE VERS LA DIGITALISATION	15
	ACTION 62 : La mise en place de logiciel de traitement et de suivi des activités de contrôle de régularité (a priori).....	15
	ACTION 63 : La mise en place de logiciel de traitement et de suivi de contrôles de matérialité des dépenses publiques (a posteriori).....	15
	ACTION 64 : Les prémisses de la mise en place de la base de données unique pour la DGCF.....	16
	ACTION 65 : La digitalisation du contrôle financier	17
	TITRE III : BILAN, PERSPECTIVES ET DEFIS	18
1-	BILAN 2022.....	18
2-	PERSEPCTIVES ET DEFIS A L'HORIZON 2024	19
	ANNEXES	20

INTRODUCTION

1- CONTEXTE

Les réformes initiées en 2016 marquent une période charnière dans l'histoire de la Direction Générale du Contrôle Financier.

L'instauration de la Loi 2016-009 du 22 août 2016 fixant les missions et attributions du Contrôle Financier a permis d'instaurer un cadre organisationnel claire, facilitant la mise en place des réformes c'est-à-dire l'allègement du contrôle a priori et le renforcement du contrôle a posteriori.

Pour atteindre les objectifs liés à la bonne gestion des finances publiques et la bonne gouvernance, le Contrôle Financier se doit de répondre aux exigences de performance requises par Le Ministère de L'Economie et du Budget. C'est à travers cette vision que le plan stratégique a été élaboré afin de capitaliser les acquis tout en modernisant les pratiques.

2- MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La DGCF veille à l'application des dispositions légales et réglementaires régissant l'exécution des dépenses publiques, la gestion des crédits de fonctionnement et d'investissement ainsi que les opérations affectant les finances de l'Etat, aussi bien du point de vue de la régularité de la procédure de l'engagement des dépenses que la régularité des actes administratifs susceptibles d'entraîner des incidences sur les Finances Publiques.

« ... Le Contrôle Financier est également chargé de vérifier, dans le cadre du contrôle a posteriori, la matérialité de la dépense et la conformité de la certification du service fait établie par la personne habilitée à cet effet. » Art.3.

Le CF tient également un rôle de conseiller auprès des entités supérieures pour les prises de décision Il donne des avis, des conseils, des recommandations aux acteurs budgétaires.

3- DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME EN 2016 AU PLAN STRATEGIQUE EN 2020

La réforme de 2016 est fondée sur trois grands principes :

- allègement du contrôle a priori corollaire à la responsabilisation de l'ordonnateur dans la chaîne de la dépense ;
- maintien du contrôle a priori sur les actes à enjeux et risques financiers importants et
- renforcement du Contrôle a posteriori.

Fin 2020, afin d'asseoir les dispositions prises concernant les réformes, le Contrôle Financier a décidé d'améliorer ses performances en mettant en place un plan stratégique multi annuel qui puisse orienter toutes les activités vers des objectifs généraux communs, tout en assurant un suivi constant

des paramètres de performance. Cette volonté de développement s'est matérialisée en six (06) grands objectifs stratégiques.

Ces six (06) grands objectifs se déclinent comme suit :

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : ASSURER LA REGULARITE ET L'EFFICIENCE DES DEPENSES PUBLIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : ASSURER LA MATERIALITE DES SERVICES FAITS POUR L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LA CAPACITE DES ACTEURS DE LA CHAINE DE LA DEPENSE

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : NOUER DES PARTENARIATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : MODERNISER LES OUTILS DE TRAVAIL PAR L'UTILISATION DES NTIC

TITRE I : PLAN STRATEGIQUE

Le plan stratégique, feuille de route depuis 2020, se décompose en six (06) grands volets qui cadrent tous les aspects de travail au niveau du Contrôle Financier.

1- VOLET 1 : CONTRÔLE A PRIORI

Le contrôle a priori constitue l'un des principales activités de La DGCF.

Le contrôle a priori des actes administratifs à incidence financière relatifs à la GRH est une tâche à part entière au sein de la Direction car elle traite les dossiers concernant tout le personnel de l'Etat

Le CF exerce des contrôles a priori sur les actes à incidence financière auprès des EPN.

Parallèlement, un contrôle des actes administratifs à incidence financière relatifs aux marchés publics est aussi effectué.

Et de manière générale, le CF intervient dans le contrôle a priori des engagements financiers.

2- VOLET 2 : CONTRÔLE A POSTERIORI

Le contrôle a posteriori est exercé auprès des Etablissements Publics Nationaux, des Ministères et des STD. Il consiste à vérifier la matérialité de la dépense et la conformité de la certification du service fait ; à apprécier l'efficacité du contrôle interne (CI) mise en place par l'Ordsec ; à auditer les procédures d'exécution de la dépense dans le cadre du CHED et à apporter des conseils et recommandations en matière d'exécution budgétaire.

Outre ses attributions en matière de contrôle a posteriori, le Contrôle Financier est habilité à saisir les juridictions répressives en cas d'irrégularités constatées dans les dépenses contrôlées.

3- VOLET 3 : FORMATION

Un personnel performant et compétent est la clé de la fluidité des tâches administratives, c'est d'ailleurs le garant de la productivité. Ainsi le renforcement de capacité du personnel de la DGCF est une priorité à travers un recyclage permanent.

La performance du CF dépend également outre mesure des compétences des acteurs budgétaires avec qui ils collaborent, d'où la nécessité de prodiguer des formations pour ces acteurs dans le but de renforcer leurs connaissances et leurs capacités avec des recyclages périodiques.

4- VOLET 4 : CONDITION DE TRAVAIL

A ses débuts le Contrôle Financier ne comptait qu'une trentaine de personnel, actuellement, la Direction compte environ 647 individus répartis dans les 6 chefs-lieux de province et dont la majorité assure les tâches administratives au niveau central. A part les six chefs-lieux de province, les postes de contrôles à Nosy-Be, à Sainte Marie, et à Moramanga ont permis d'élargir le périmètre de travail du Contrôle Financier.

En conséquence, les transferts de compétences sont prévus à travers un redéploiement du personnel.

Pour une standardisation des pratiques dans toutes les directions que ce soient régionales ou centrales, il est indispensable de mettre à disposition des directions les moyens nécessaires pour la réalisation des services publics, ainsi doter chaque direction de locaux/ bureaux adéquats et matériels informatiques avec connexion.

Dans l'ensemble, un traitement semblable est à appliquer à toutes les directions centrales et régionales dans le but de mettre à un niveau similaire la qualité des services publics.

5- VOLET 5 : PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER

Optimiser les partenariats entre organes de contrôle (plus de visibilité avec des sanctions suite à des dossiers transmis de la DGCF)

Chaque projet et activité de la DGCF sont cadrés selon les programmes du gouvernement afin d'atteindre la bonne gouvernance.

Dans le contexte actuel, la DGCF se doit de développer des partenariats solides avec les entités externes qui travaillent avec elle : le BIANCO, le PAC, la CDBF dans le cas des saisines.

Mettre aux normes les procédures de travail au sein de la Direction nécessite une collaboration avec des partenaires et organes internationaux afin d'utiliser l'expérience de ces entités.

6- VOLET 6 : OUTILS DE TRAVAIL

Afin de suivre l'ère du digital, le Contrôle Financier a conçu depuis l'entrée en vigueur du Plan Stratégique, un logiciel qui permet le traitement et le suivi des activités du contrôle a priori.

En parallèle, le contrôle a posteriori avec l'appui de partenaire technique international a également élaboré un fichier intelligent afin de traiter plus rapidement les données provenant des contrôles a posteriori. En effet, la constitution d'une base de données sera le fondement du fichier central de malversation.

En résumé, la digitalisation des pratiques au niveau de la DGCF permet la constitution d'une base de données unique que ce soit en matière de contrôle a priori ou en matière de contrôle a posteriori.

TITRE II : PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE 2022

1- ALLEGEMENT DU CONTROLE A PRIORI

L'allègement du contrôle a priori va de paire avec la digitalisation des pratiques.

ACTION 11 : Le contrôle a priori des actes administratifs à incidence financière relatifs à la GRH

En 2022, **68 266 dossiers** des agents de l'Etat ont été soumis pour vérification de la régularité et pour visa au niveau du Contrôle Financier contre une prévision de 78 932 dossiers. Sur le total des dossiers traités on ne compte que 1 919 rejets dont 1507 dossiers traités pendant plus de cinq (05) jours.

Pour plus de fluidité dans le traitement des dossiers administratifs, **793 guichets uniques** ont été mis à disposition au cours de l'année 2022. **17 372 visas** ainsi pu être délivrés et seulement 99 dossiers ont été rejetés.

Taux de rejet : 2,35 %

ACTION 12 : Le contrôle a priori des actes à incidence financière des EPN

La DGCF tient un rôle de conseiller et donne des avis sur la gestion des EPN, rien qu'en 2022, elle a émis **310 avis préalables** et assisté à **262 réunions du CA**. 2312 documents ont été soumis au CF pour la vérification de leurs régularités. **1956 actes** ont été visés contre une prévision de 1432. Le nombre de dossier rejeté s'élève à 218 dossiers.

Taux de rejet : 9,42%

80 réunions, 513 échanges et 713 avis émis ont été recensés dans le cadre du renforcement de la collaboration avec les autorités de tutelle en matière de prise de décisions relatives à l'amélioration de la gestion des EPN.

ACTION 13: Le contrôle a priori des actes administratifs à incidence financière relatifs aux marchés publics.

Il relève de la responsabilité du Contrôle Financier de s'assurer de l'existence et de la régularité de la mise en concurrence des marchés/contrats/conventions. Ainsi on a pu vérifier et enregistrer **5 513 affichages d'appel d'offres** et **3205 dossiers d'attributions** soumis au CF.

Le CF est également garant de la régularité des achats publics et procède au visa des marchés / conventions. **5919 visas** ont été délivrés sur **7182 dossiers** soumis pour contrôle. 316 dossiers ont été rejetés.

Taux de rejet : 4,39 %

ACTION 14: Le contrôle a priori des engagements financiers.

Le Contrôle Financier procède aussi à la vérification de la régularité des demandes d'engagements financiers et des disponibilités de crédits. Le CF appose son visa en cas de régularité.

Sur **30 062 dossiers soumis** au contrôle, seulement 2157 dossiers ont été rejetés et 906 dossiers ont été traités pendant plus de 5 jours.

Taux de rejet : 7,18 %

Taux d'engagement : 83,06 %

ACTION 15: Le contrôle a priori des documents budgétaires et actes a incidences financières relatifs aux CTD

Le Contrôle Financier vérifie également la régularité des documents budgétaires/ délibérations, tout en émettant des avis. **65 Budgets Primitifs** ou initiaux, **73 budgets rectificatifs** ou additionnels, **226 délibérations**, **63 comptes administratifs** ont été soumis pour vérification au niveau du Contrôle Financier. **366 avis favorables** ont été émis.

2- RENFORCEMENT DU CONTROLE A POSTERIORI

Une seule vague de mission de contrôle a été effectuée en 2022 au niveau central contre deux vagues prévues initialement, toutefois les directions régionales effectuent tout au long de l'année des contrôles a posteriori selon leurs dispositions. Par ailleurs, les contrôles que ce soit centraux ou régionaux ont été axés sur les deux (02) **exercices budgétaires 2020 et 2021**.

ACTION 21 : Le taux de couverture des contrôles de matérialité

Un des objectifs principaux de la DGCF consiste à augmenter le taux de couverture de contrôle a posteriori des dépenses mandatées. A cet effet, une évaluation du dispositif de contrôle interne mise en place par les entités contrôlées sont réalisés lors des contrôles. Ainsi **98 entités** ont été évaluées en 2022 dont **21** au niveau central et **77** au niveau régional. (Annexe n°1: liste des Ministères ayant fait l'objet de contrôle

Lors de la vérification de l'effectivité de la matérialité des dépenses des Ministères, institutions et EPN, on a pu contrôler **5 584 dossiers**, le montant de crédits mandatés contrôlés s'élève alors à **166 111 276 292,14 Ariary** pour l'exercice budgétaire 2020 et **28 369 050 607,83 Ariary** pour l'exercice budgétaire 2021.

Taux de couverture : Année 2020 : 2,23 %

Année 2021 : 1,09 %

ACTION 22 : La priorité à la production de rapports CAP de qualité

51 rapports sont parvenus à la Direction centrale pour traitement dont 16 rapports issus des missions centrales et 36 issus des missions régionales.

Le traitement des données provenant des rapports de missions a mis en exergue un montant de préjudice se chiffrant à **19 861 765 223,29 Ariary** en 2020 et **1 040 644 330,50 Ariary** en 2021.

Taux de préjudice financier : Année 2020 : 11,96 %

Année 2021 : 3,67 %

ACTION 23: La sauvegarde de l'intégrité de l'Etat à travers les saisines des juridictions répressives

Outres les missions de contrôle a posteriori, la Direction Générale du Contrôle Financier procède également suivant les textes en vigueur aux saisines des juridictions répressives lorsqu'une ou plusieurs irrégularités sont constatées dans les rapports de missions. A cet effet, au cours de l'année 2022, **12 lettres de saisines** ont été envoyées dont 5 lettres à la CDBF, 3 lettres au PAC et 4 lettres au BIANCO. Ces lettres concernent plus exactement 4 Ministères relatifs à 4 rapports issus des missions de contrôle des années précédentes.

Des liaisons ponctuelles sont établies entre la DGCF et ces juridictions afin de faire le suivi des dossiers envoyés à ces entités.

3- CAPITAL HUMAIN : RESSOURCES A VALORISER

ACTION 31 : Le renforcement de la capacité du personnel de la DGCF

Le Contrôle Financier compte 647 employés répartis au niveau de chaque ministère en tant que délégation du contrôle Financier. Une équipe d'environ dix à une vingtaine d'individus assure les activités excentriques dans chaque direction régionale soit au total 216 agents. La Direction Centrale quant à elle regroupe 4 directions qui soutiennent le Directeur Général dans toutes les tâches administratives.

La formation du personnel de la DGCF en matière de techniques administratifs et financiers se révèle alors cruciale. **3 formations** ont été réalisées au cours de l'année. **19 agents** ont bénéficié de **14 heures de formation**.

D'autres formations ont été aussi effectuées sur les thèmes suivants :

- Circulaire d'Exécution Budgétaire 2023
- Condamnation pour vente des véhicules administratifs
- PRS: Procurement Review System
- E-GP: E-Government Procurement

D'une manière simplifiée, ce sont les mêmes agents qui accomplissent les activités de contrôle à priori qui sont envoyés aux missions de contrôle a posteriori.

Les missionnaires envoyés en mission de contrôle a posteriori suivent avant chaque vague de contrôle des formations en audit organisationnel (dispositif de contrôle interne), en audit des procédures et en audit financier. **Une seule vague** de formation de **3 heures** a été réalisée en 2022, correspondant à la seule mission CAP effectuée. Notons que depuis 2 ans d'affilé, les chefs de missions ont eu pour charge la formation de leurs équipes respectives, soit **105 agents** ont été formés en contrôle a posteriori.

ACTION 32 : Le renforcement de la capacité des acteurs budgétaires

A part le contrôle a priori et le contrôle a posteriori, le CF endosse également le rôle de conseiller auprès des acteurs budgétaires. Tout deux travaillent en collaboration étroite dans l'accomplissement des responsabilités qui leurs sont dédiés. En 2022, 123 séances d'échanges entre le CF et les acteurs budgétaires ont été recensées contre 71 séances prévues initialement. 30 séances d'informations ont été réalisées sur les 19 séances prévues. 14 séances de formation ont été effectuées au cours de l'année.

4- AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Des efforts considérables ont été faits pour structurer le CF afin de fournir des conditions de travail idéales pour les agents. Néanmoins beaucoup reste à faire.

La DGCF est composée de quatre (4) services rattachés, quatre (4) directions d'appui, trente huit (38) délégations centrales, vingt-trois (23) délégations régionales, et trois (3) postes de contrôles.

ACTION 41 : Le redéploiement du personnel

Une restructuration de la répartition des effectifs de la DGCF a été décidé afin d'employer au mieux les ressources humaines mises à sa disposition.

Ainsi, pour l'année 2022, **84 fiches de poste** avec les qualifications adéquates ont été élaborés sur les 100 fiches prévues.

Pour ce faire **un audit** des organisations et des effectifs de **6 services** a été réalisé au cours de l'année 2022.

Pour un redéploiement effectif du personnel, des études ont été faites en 2022 afin de définir les besoins en Ressources Humaines. Ceci a ainsi conduit à la mutation et à l'affectation de **19 agents**.

Dans cette optique également, il est indispensable de renflouer l'effectif du personnel et de prévoir le remplacement du personnel d'emprunt, d'où le **recrutement de 20 agents à travers l'organisation d'un concours ouvert au public et 23 régularisations des situations de personnel d'emprunt**.

ACTION 42 : La mise à disposition de locaux et de bureaux adéquats

Vue la diminution des subventions octroyées par l'Etat, la DGCF n'a pas le budget nécessaire pour construire un édifice propre à lui, en tant siège social. De plus les travaux d'entretien et de réhabilitation que ce soit au niveau central ou au niveau régional stagne faute de budget consacré à cet effet.

ACTION 43 : Le renforcement des moyens matériels et autres

En ce qui concerne les matériels informatiques utilisé par la DGCF, le parc informatique n'a été renouvelé que très partiellement depuis 6 ans, le manque de matériels électroniques est ressenti dans tous les services et délégations. Les matériels et mobiliers de bureau sont également défectueux et ont besoin d'être remplacé pour la plupart.

Les matériels roulants quant à eux sont insuffisants pour réaliser les missions de contrôle au niveau central et surtout au niveau régional.

Dans la même foulée, les missions de CAP doit offrir un cadre sûr pour les agents effectuant les missions en prévoyant la réquisition de personnel extérieur au service afin d'assurer la protection des agents en déplacement, dispositif pas encore mis en place pendant l'année 2022.

5- DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

ACTION 51 : Le renforcement de la coopération avec les entités externes

Outre les activités a priori et a posteriori, la DGCF est sollicité pour élaborer ou émettre des avis sur des textes, des procédures, notes, arrêtés, décrets ou lois, participer à des ateliers et réunions avec des entités externes. D'où les activités connexes citées suivantes :

- Projet de synthèse de la circulaire des marchés publics ;
- Elaboration d'un projet de décision concernant l'intervention du Contrôle Financier auprès des CTD ;
- Etude sur l'intervention du Contrôle Financier en matière de "Patrimoine de l'Etat" tout en faisant référence à la Circulaire d'Exécution Budgétaire 2022 ;
- Observations et remarques sur le projet de Loi sur les Autorités Administratives Indépendantes (AAI) ;
- Propositions relatives à la Finalisation de la préparation de la mise en œuvre du Plan National de Décentralisation Emergente (PNDE) / Actions urgentes 2022-2023 de la DGCF ;
- Elaboration et Suivi de projet d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la cour des comptes sur la gestion des dépenses de la pandémie COVID-19 ;
- Elaboration d'une note de demande d'interopérabilité des données du SIIGFP (DGFAG) avec le nouveau logiciel de gestion des dossiers de la DGCF ;
- Elaboration d'un ordinnogramme sur les procédures relatives à l'utilisation du compte du Trésor Public ouvert auprès du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- PSMFP et PEFA : Réunion sur les thématiques transversales et travaux sur les catalogues de services métiers ;
- Propositions de nouvelles dispositions à insérer dans la Circulaire d'Exécution Budgétaire (CEB) LFR 2022 - CHED à 2 000 000 Ar ;
- Atelier sur le Renforcement des Capacités en Gestion des Finances Publiques ;
- Observations de la DGCF Circulaire de Clôture des opérations 2022 ;
- Réunion virtuelle sur le programme d'assistance technique de l'AFS pour Madagascar ;
- Réunion de finalisation du rapport Atelier HACT et mise en place d'un plan d'action ;
- Atelier de Concertation sur les Procédures d'Exécution des Dépenses Publiques ;
- Observations sur Financement Extérieur : PV Atelier de Concertation sur les Procédures d'Exécution des Dépenses Publiques ;
- Transfert d'information à l'INSTAT sur l'élaboration d'un projet d'arrêté du CHED et modification du projet de décret CHED modifié par la nouvelle proposition de natures de dépenses ;

- Réunion de mise à jour du PSMFP des actions de réformes (OS 4, OS6 et OS7) ;
- Remarques et observation sur le manuel de Gestion des Investissements Publics (GIP) ;
- Proposition de Loi N°002-2022/PL portant refonte de la Loi n°94-036 sur la propriété littéraire et artistique ;
- Observations sur les Procédures d'exécution des dépenses sur financement extérieur ;
- Observations sur l'Avant-projet de loi portant refonte du code du tourisme ;
- Réunion projet d'arrêté mercuriale des prix ;
- Réunion refonte des Statuts Généraux de la Fonction Publique ;
- Observations de l'avant-projet de loi Statut Générale des Agents Publics ;
- Mission d'assistance technique pour la mise en œuvre de plans d'engagement pour quatre ministères sociaux du 05 au 16 décembre 2022 ;
- Réunion sur l'avant projet de décret portant règlement générale de la comptabilité des matières
- Réunion du comité de rédaction pour la mise en œuvre du Manuel GIP ;
- Propositions de pistes d'amélioration de la gestion des Crédits d'Investissements destinés à l'Appui au Développement (CIAD).

ACTION 52 : Le développement de la collaboration avec des entités et organes internationaux

Au cours de l'année 2022, la DGCF a aussi pris part à des réunions avec des entités et organes internationales soit pour des partages d'expériences, soit pour émettre des commentaires / propositions sur un ou plusieurs sujets définis. Elle participe également à la mise en œuvre de divers projets gouvernementaux qui requièrent ses compétences techniques. Ci-après les activités recensées en 2022 :

- Réunion de programmation/suivi/contrôle opérationnel des dons avec le DCSR concernant le projet HACT/UNICEF ;
- PNUD/ HACT : Proposition de mesures de dépenses inéligibles dans le Manuel de procédures ;
- Atelier de validation du manuel de procédures sur le processus de financement dans le cadre du HACT ;
- Participation au Séminaire sur la Transition à la comptabilité en droits constatés et patrimoniale dans les pays francophones ;
- Projet de rapport général du séminaire AFC sur la transition à la CDCP ;
- Consultation des Autorités Publiques _ Elaboration du Plan Stratégique 22 - 26 de l'OSCIE ;
- Formation en visioconférence Manuel d'Opération de Projet et Procédures de passation de marchés PRODIGY ;
- Mise à jour de la matrice de suivi relative à l'Approche Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) _ Evaluation politique des institutions nationale et observations sur le CPIA - Cluster D - DGCF - Matrice de suivi rempli ;
- Observations de la DGCF sur la Macro-évaluation du PNUD ;

- OTA : Consolidation et finalisation Manuel de procédures et Rédaction cahier des charges pour l'application " contrôle a priori" et « contrôle a posteriori ».

ACTION 53 : L'activité de suivi-évaluation

Avec la mise en place du plan stratégique, une cellule de suivi-évaluation a été créée pour centraliser les données d'une part, et pour évaluer les efforts réalisés d'autre part. Avec le peu de moyen à la disposition de la DGCF, cette dernière n'a pu mobiliser qu'un faible effectif de personnel pour constituer la cellule.

6- MARCHÉ VERS LA DIGITALISATION

ACTION 62 : La mise en place de logiciel de traitement et de suivi des activités de contrôle de régularité (a priori)

Depuis 2016, les réformes de la gestion des Finances Publiques préconisent l'allègement du contrôle a priori. Parallèlement avec le plan stratégique, des projets dans ce sens à travers plusieurs activités sont déployés afin d'atteindre les objectifs fixés.

Un des problèmes récurrents pointé du doigt par les usagers des services du Contrôle Financier est le délai de traitement assez long des dossiers, 5 jours exigé par le texte. Des dispositions sont ainsi prises pour raccourcir ce délai afin de traiter un dossier dans les 48H à compter de sa réception. Pour appuyer ces efforts, le Contrôle Financier a mis en place un projet qui vise à alléger le contrôle a priori à travers l'utilisation de logiciel informatique pour le traitement des données.

En effet, des améliorations concernant les services offerts aux usagers sont attendues à la suite de son déploiement. Une performance est escomptée au niveau de traitement de dossiers grâce à une rapidité et une fiabilité fournie par le nouveau système. De même, avec le nouveau logiciel, il est possible à tous les usagers de suivre en ligne les différentes dates concernant le circuit du dossier (réception, traitement, visa ou rejet motivé). Ce système de traçage de dossiers en temps réel permettra de lutter contre la corruption en ce sens que l'action de rétention éventuelle de dossiers et l'agent responsable seront facilement identifiables.

Ce projet est en phase de test au niveau central dans deux délégations pilotes, et il est actuellement en cours finalisation pour la vulgarisation au niveau de toutes les délégations.

ACTION 63 : La mise en place de logiciel de traitement et de suivi de contrôles de matérialité des dépenses publiques (a posteriori)

Dans le cadre de l'étude de faisabilité et de la mise en place de l'approche basée sur les risques appliquée au contrôle a posteriori, plusieurs activités ont été déjà effectuées à savoir :

- l'identification des facteurs de risques des dépenses publiques ;
- la répartition efficace des moyens humains mis à la disposition pour le CAP ;

- l'application partielle d'une méthode d'échantillonnage des dépenses basées sur les risques identifiés ;

En conséquence, un système agile d'échantillonnage des dépenses a été conçu pour renforcer la nouvelle méthode de travail. La phase expérimentale sera lancée en 2024.

ACTION 64 : Les prémisses de la mise en place de la base de données unique pour la DGCF

Pour contribuer aux objectifs de transparence du gouvernement, la DGCF a mis depuis plusieurs années à la disposition du grand public un site web qui retrace toutes les informations concernant la direction.

Ainsi plusieurs activités sont retracées dans le site telles que :

- Soutien aux sinistrés des inondations / 25 et 26 janvier ;
- Célébration de la journée internationale de la Femme / 8 mars ;
- Reboisement sur le site MEF Andranovelona / 25 mars.
- Gestion de la participation des Agents de la DGCF à la présentation TOAST MASTERS INTERNATIONAL / 4 octobre ;
- Célébration de la journée Internationale de la Lutte Contre la Corruption. Sensibilisation sur l'environnement de la corruption dans l'Administration par des affichages et des brochures d'information / 09 décembre.

Dans le cadre de la POLITIQUE INTERNE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (PILCC), quelques activités ont été réalisées au niveau de la DGCF :

- Réunions de coordination avec le Service de lutte contre la corruption du MEF ;
- Collecte d'informations sur les risques de corruption au niveau de la DGCF, auprès de toutes les délégations centrales, des délégations régionales d'Analamanga, de Vakinankaratra et d'Itasy ;
- Elaboration et validation de l'addendum du Contrat Cadre PILCC au niveau de la DGCF avec les Inspecteurs d'Etat désignés par M. le DGCF ;
- Elaboration et validation du plan d'actions;
- Coordination de la mise en place de la STAC-DGCF ;
- Mise à jour du plan d'actions de la DGCF et soumission de la version validée par le Responsable STAC DGCF auprès du Service de Lutte Contre la Corruption du MEF.

Pour l'amélioration des services de la DGCF et la satisfaction des usagers, une boîte à idées a été mise en place au siège de la DGCF à Faravohitra. Les activités ont été étendues auprès des délégations centrales et régionales du Contrôle Financier en fonction de l'acquisition d'autres boîtes à idées.

Les usagers sont invités à remplir le questionnaire de satisfaction fourni par la Direction de la Coordination et du Suivi des Réformes (DCSR) dans le cadre du rapport semestriel d'Evaluation de la Satisfaction des Usagers du MEF.

De nombreux articles traitant de diverses actualités ont été publiés sur le site de la DGCF pour augmenter sa visibilité auprès du grand public. Ci-après ces articles :

- Concours DGCF : liste et avis aux candidats admis au concours de recrutement des agents vérificateurs auprès du Contrôle Financier ;
- Circulaire d'exécution budgétaire 2022 (CEB-2022) - contribution du contrôle financier a la formation des acteurs budgétaires ;
- Renforcement des capacités - formation interne auprès des délégations du Contrôle Financier ;
- Résultats des missions de contrôle a posteriori menées par la DGCF durant le premier semestre 2021 ;
- Renforcement de capacité des acteurs budgétaires - un atelier initié par la délégation centrale du Contrôle Financier auprès du Ministère de la Sécurité Publique ;
- Mission de L'office Of Technical Assistance (OTA) Du Département Du Tresor Des Etats-Unis auprès de la DGCF ;
- Missions de contrôle a posteriori du Contrôle Financier pour le premier semestre 2022 ;
- Séance d'information et d'échanges avec les acteurs budgétaires du Ministère de la Défense Nationale ;
- Délégation régionale du contrôle financier Vakinankaratra – renforcement des capacités des acteurs budgétaires de la direction régionale de la sante publique (DRSP) ;
- Nosy be – participation du contrôle financier aux activités sociales locales
- Region boeny – inauguration de l'hôtel des finances ;
- DRCF Melaky - fitsidihan'ny talen'ny kabinetran'ny minisiteran'ny toekarena sy ny fitantanam-bola ;
- DRCF Itasy – séance d'information et d'échanges sur la comptabilité des matières avec les responsables et les acteurs budgétaires auprès des organismes publics déconcentrés de la region Itasy ;
- DGCF - formation sur l'évaluation et le congé sur Rohi.

ACTION 65 : La digitalisation du contrôle financier

Actuellement, les pratiques utilisées dans les services de la DGCF sont encore très archaïques, ceci est dû notamment aux manques de matériels informatiques, l'insuffisance des connexions internet au niveau des délégations et le faible moyen financier dont dispose le CF qui le limitent dans toutes les modernisations initiées.

TITRE III : BILAN, PERSPECTIVES ET DEFIS

1- BILAN 2022

Le bilan global de l'année 2022 montre des résultats encourageant. Néanmoins, plusieurs objectifs n'ont pas encore été atteints.

Dans son ensemble le contrôle a priori présente des portées concrètes et positives pour l'année 2022. Les tâches majeures résident dans le maintien d'un taux de rejet de dossier à un niveau acceptable. Des concertations sont ainsi à mener entre le CF et les acteurs budgétaires qui travaillent en diapason afin que les efforts de l'un ne soient freinés par le laxisme de l'autre. La mise en application de l'utilisation du logiciel de suivi des dossiers dans toutes les délégations constitue par ailleurs un appui considérable pour renforcer la fluidité du traitement des dossiers a priori.

En ce qui concerne le contrôle a posteriori, les résultats sont faibles par rapport aux attentes. La redynamisation des équipes de contrôle devra être repensée pour plus de résultat. En outre, les méthodes de travail sont à mettre à jour et à standardiser afin de faciliter le suivi des données en temps réels afin d'être réactif dans les ajustements pendant les missions de contrôle. Offrir un cadre de travail décent (indemnités, transports et sécurité) motive les missionnaires dans leurs tâches et contribue à de meilleurs résultats.

Plusieurs formations ont été réalisées en 2022. Néanmoins la qualité, la diversité et la constance des formations des agents du CF que ce soit en contrôle a priori ou en contrôle a posteriori sont à amplifier pour maintenir un niveau de compétence exigé par les tâches.

Le manque de matériels informatiques handicape les agents du CF dans leur fonction que ce soit en matière de contrôle a priori ou en matière de contrôle a posteriori.

Le CF doit développer des partenariats avec des entités internes et externes à son ministère et avec des entités internationales pour accroître ses expériences et faire évoluer ses pratiques de travail.

La digitalisation du CF ne se fera qu'à condition d'être soutenue par une dotation de matériels informatiques dans tous les services et un système informatique performant.

2- PERSPECTIVES ET DEFIS A L'HORIZON 2024

L'année 2024 marque la fin de la période de mise en œuvre du plan quadriennal mis en place par Le Directeur Général actuel, L'Inspecteur Général d'Etat RASAHVELO. Cette dernière année sera marquée par des efforts redoublés afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan stratégique. Ce sera également l'occasion de faire le point sur les activités entreprises depuis 2020.

L'année 2024 sera la dernière ligne droite pour atteindre les objectifs fixés par le plan stratégique.

La mise en fonction complète du logiciel de suivi de dossiers en matière de contrôle a priori marquera cette année.

Un atelier de validation d'un système agile d'échantillonnage pour le contrôle a posteriori devra être accompli pour améliorer les pratiques et impacter sur le taux de couverture des dépenses à contrôler.

ANNEXES



« Contrôle Financier pour le développement »
DIRECTION GENERALE DU CONTROLE FINANCIER
www.mef.gov.mg/dgcf

Immeuble FJKM - Loharanontsoa II Faravohitra
Rue Joël RAKOTOMALALA
BP 260 – 101 ANTANANARIVO
Téléphone : 034 41 514 34
Adresse électronique : spdg@dgcf.mg

Annexe n°1 : Liste des ministères ayant fait l'objet de contrôle

RANG	CODE_MIN	MINISTERE_LIBELLE	ABREVIATION
1	13	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE	SEGN
2	76	MINISTRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME	MPPSPF
3	53	MINISTRE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES	MMRS
4	63	MINISTRE DES TRANSPORTS, DU TOURISME ET DE LA METEOROLOGIE	MTTM
5	44	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	MEDD
6	51	MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES	MEH
7	14	MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	MID
8	81	MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE	MEN
9	66	MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	MPTDN
10	83	MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	MEFTP
11	15	MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE	MSP
12	21	MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	MEF
13	41	MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	MAEP
14	62	MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS	MATTP
15	84	MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	MESUPRES
16	16	MINISTRE DE LA JUSTICE	MINJUS
17	11	MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES	MAE
18	83	MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES	MTEFPLS
19	52	MINISTRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	MEAH
20	75	MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	MJS
21	71	MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	MINSAN